



# Association Sportive Notre Dame de Sion

Dans le cadre de l'UNSS, l'Association Sportive organise, pour tous les élèves du collège, les activités suivantes encadrées par des professeurs d'E.P. S

**BADMINTON** : le *lundi* de 17h à 18h00 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et lycée)  
Mme CORDEBARD



**BASKET BALL** : le *mercredi* de 13h à 15h30  
M. BOURASSIN  
le *jeudi* (pour les lycéens) de 12h10 à 13h05  
Mme CORDEBARD



**CROSSFIT** : le *lundi* de 17h à 18h00  
Mme BRECHAT  
le *lundi et le mercredi* de 12h10 à 13h05  
M. PALARIC



**ESCALADE** : le *lundi, mardi et jeudi* de 12h10 à 13h05  
Mme VAREILLAUD  
Et *lundi* de 17h à 18h00  
M. PALARIC



**FUTSAL** : le *mercredi* de 13h à 15h  
Et le *Lundi (pour les filles)* de 17h00 à 18h00  
M. TOUZGUI

**HANDBALL** : le *mercredi* de 13h à 15h  
M. PEYRONNET



**JUDO** : le *vendredi* de 12h10 à 13h05  
Mme VOLATIER

**SAVOIR NAGER** : le *mercredi* de 13h30 à 15h15  
Mme VOLATIER



**RELAXATION** : le *mardi* de 12h10 à 13h05  
Mme CORDEBARD

**TENNIS DE TABLE** :  
Le *lundi* de 17h à 18h30 avec M. LE ROUZIC

**VOLLEY BALL** : le *jeudi* de 17h à 18h30  
M. LE ROUZIC  
Et le *vendredi* (pour les lycéens) de 12h10 à 13h05  
M. PEYRONNET



Les **lycéens** ont la possibilité de participer aux activités proposées dans le cadre de l'Association Sportive, sous réserve de l'accord de l'enseignant responsable. Néanmoins ils ne pourront pas participer aux compétitions.

- le droit à l'image :

*Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.*

- le RGPD :

*Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.*

- Assurances & le Règlementaire :

*Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.*

## DEBUT DES ACTIVITES :

reprise dès le lundi 16 septembre 2024 pour les filles dans le cadre des journées du sport scolaire

Et à partir du lundi 23 septembre pour tous les élèves

(Attention : toute absence à un entraînement devra être justifiée auprès du professeur concerné)

### \* Je suis intéressé(e) ...

Avant de m'inscrire, je peux participer à un ou deux entraînements pour vérifier que l'activité me plaît.

### \* Comment m'inscrire ?

Remettre à son professeur d'EPS ou au professeur responsable de l'activité dans une **enveloppe portant le nom de l'élève, sa classe et l'activité choisie** :

- La feuille d'inscription
- La cotisation : **40 euros** (35 euros pour le 2<sup>ème</sup> enfant - 30 euros à partir du 3<sup>ème</sup>)

A régler par l'application **HelloAsso** (les informations pour le paiement vous seront fournies à la fin du mois de septembre) ou en espèce ou par chèque à l'ordre de : **Association Sportive Notre Dame de Sion Evry**

**P.S : Un enfant inscrit à l'association sportive peut participer à plusieurs activités selon les places disponibles.**

## Inscription à l'Association Sportive (A remplir pour chaque activité)

Activité : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

Adresse : .....

Personne responsable : ..... Téléphone : .....

Mail : .....

Taille T-Shirt : .....

- mon enfant participera régulièrement aux activités de l'Association Sportive

- j'accepte que les responsables de l'Association Sportive et/ou de l'UNSS autorisent en mon nom, une intervention chirurgicale en cas d'urgence (\*)

- j'accepte que mon enfant soit pris en photo lors de manifestations sportives et apparaisse sur le site de l'école (\*)

- j'accepte que mon enfant soit encadré par un enseignant d'un autre établissement scolaire lors des compétitions

(\*) Rayer en cas de refus

à ....., le .....

Signature(s) des parents :